



MAIRIE DE LHERM
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Haute-Garonne

Procès-verbal du Conseil Municipal du 18 novembre 2021

Date de la convocation : 9 novembre 2021

Étaient présents :

MM. PASIAN, BOYE, PEYRON, MICLO, MERCI, EXPOSITO, NOUNIS, COMORETTO, GIL, GAULARD, MORO, RABARIJAONA, CAUQUIL, LESCAUT, BOULP, PHI-VAN-NAM, MOREAU, SABATHIE, VERGNHES, SOBIERAJEWICZ, TURPIN, MIRASSOU, GIRARD.

Ont donné procuration :

M. BRUSTON à M. MICLO
M. GAURIER à Mme BOULP
M. SACAREAU à Mme BOYE
Mme PUJOL à Mme SOBIERAJEWICZ

Secrétaire :

M. le maire propose M. Christophe COMORETTO en qualité de secrétaire de séance.

Nombre de conseillers

En exercice : 27
Présents : 23
Procurations : 4
Votants : 27

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer.

La séance est ouverte à 20 heures 30.

M. le maire demande si des remarques sont à formuler sur le procès-verbal du conseil municipal du 14 octobre 2021.

Aucune remarque a été formulée.

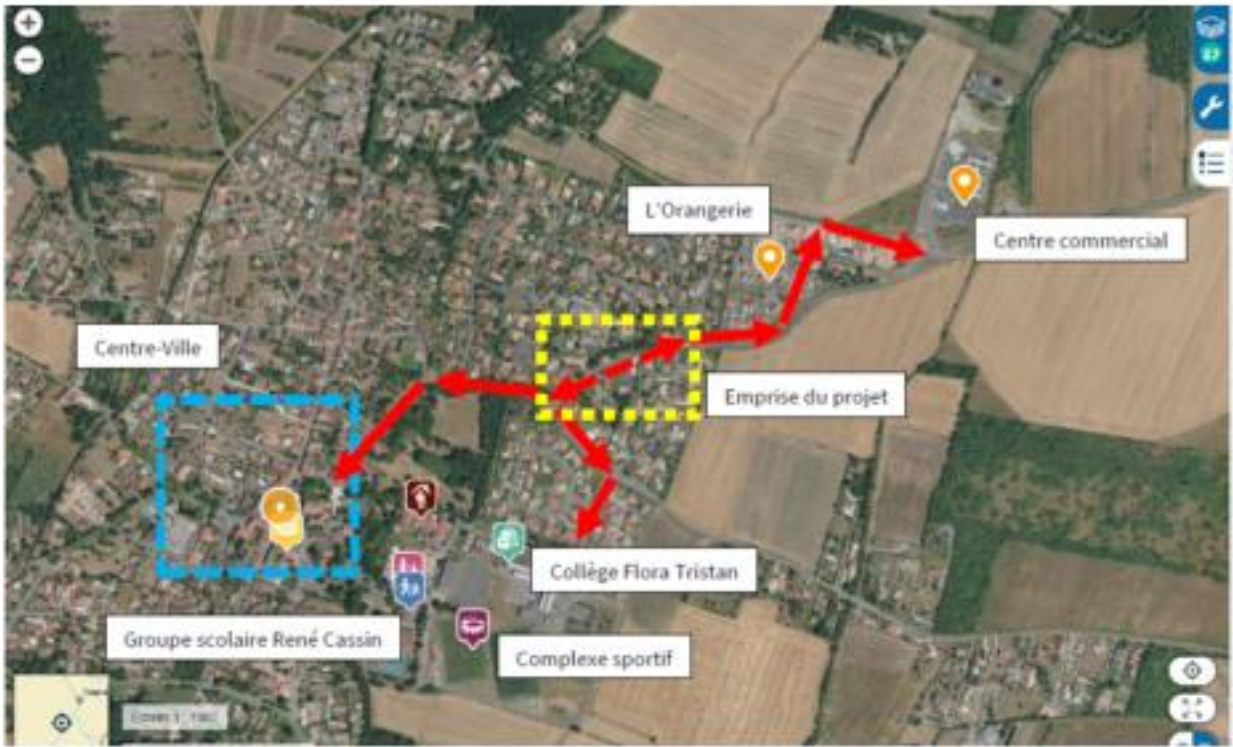
A l'unanimité le procès-verbal est adopté.

1- Finances : Demande de subvention au titre du Programme Départemental d'Urbanisation 2021 pour la RD43b :

M. le maire rappelle que la commune par délibération du 12 novembre 2020 a lancé les études de faisabilité d'un projet d'urbanisation de 320 mètres linéaires, le long de la RD 43b, route de l'Aérodrome entre le carrefour de la route de Saint Hilaire et l'arrêt de bus après le carrefour de la rue François Villon. Ce projet facilitera les déplacements piétonniers, cyclistes, le long de la voie douce. Aujourd'hui cet axe est bordé de fossés et est très fréquenté par les automobiles et poids-lourds, rendant impossible tout autre moyen de déplacement.

M. EXPOSITO présente le projet en précisant qu'il a été décidé de permettre aux habitants du secteur Nord de Lherm, proches d'Auchan, de pouvoir se rendre en toute tranquillité et sécurité sur le centre du village.

Il a été projeté de créer une voie douce afin que cyclistes et piétons puissent se déplacer.



Une maîtrise d'œuvre a été engagée pour étudier ce dossier et envisager toutes les solutions techniques. Un projet qui permet d'avoir, entre la route de Saint-Hilaire et la rue François Villon, une voie douce. Le côté gauche en sortant de Lherm vers Auchan sera également aménagé. Le côté droit, aujourd'hui longé de fossés, sera aménagé. La partie après le cabinet de kinésithérapeutes est plutôt stabilisée, et n'est pas encore aménagée. L'idée est d'aménager depuis la route de Saint-Hilaire jusqu'au croisement de la rue François Villon, un trottoir qui permette aussi de pouvoir se déplacer de ce côté-là. Sachant qu'il va y avoir un micro lotissement qui devrait être créé non loin, au centre de ces deux voies, les habitants pourront pratiquer ces nouvelles installations pour se rendre au collège comme au supermarché. Il est nécessaire de prévoir les déplacements de ces nouveaux habitants. Ce projet devrait se réaliser sur plusieurs années. Les travaux devraient commencer avant la fin de l'année prochaine.

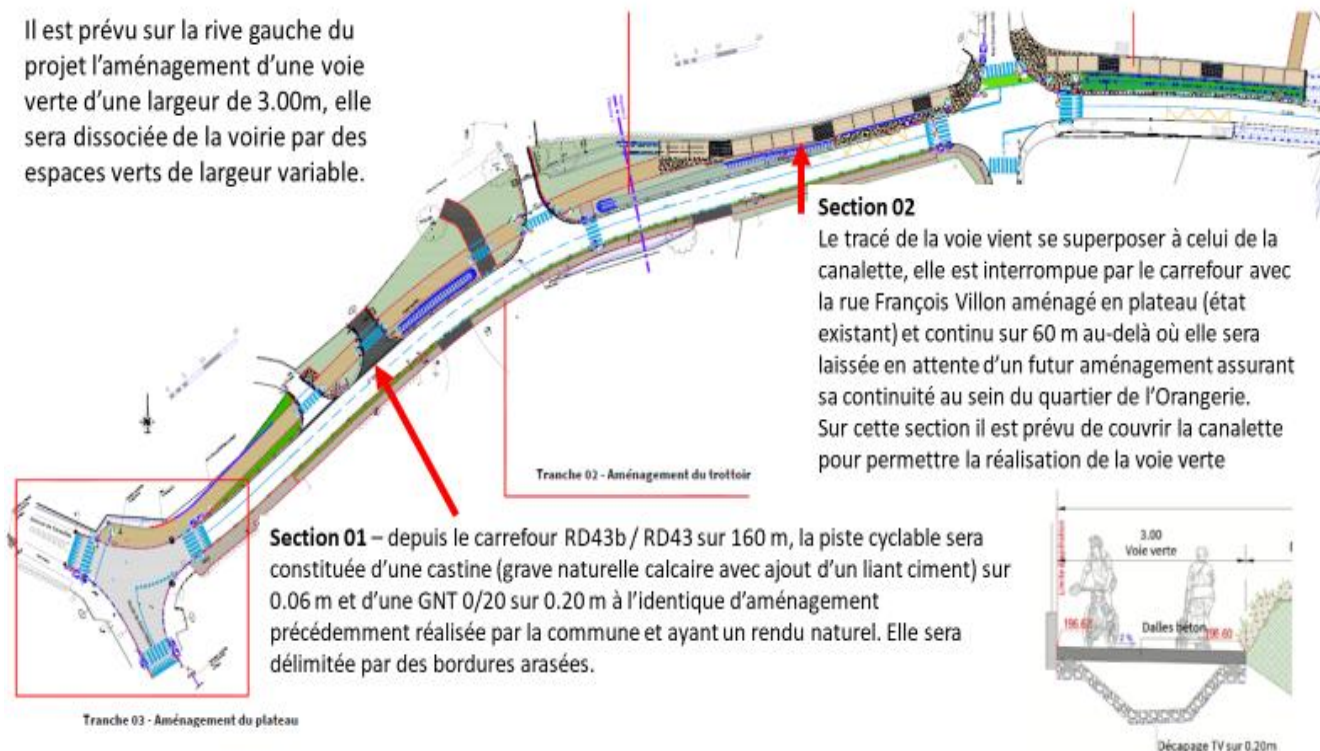
Les financements ont débuté cette année par les études et se répartiront sur 2022.



M. EXPOSITO commente ensuite les différents plan d'exécution :

Urbanisation RD43b - La Voie Verte

Il est prévu sur la rive gauche du projet l'aménagement d'une voie verte d'une largeur de 3.00m, elle sera dissociée de la voirie par des espaces verts de largeur variable.



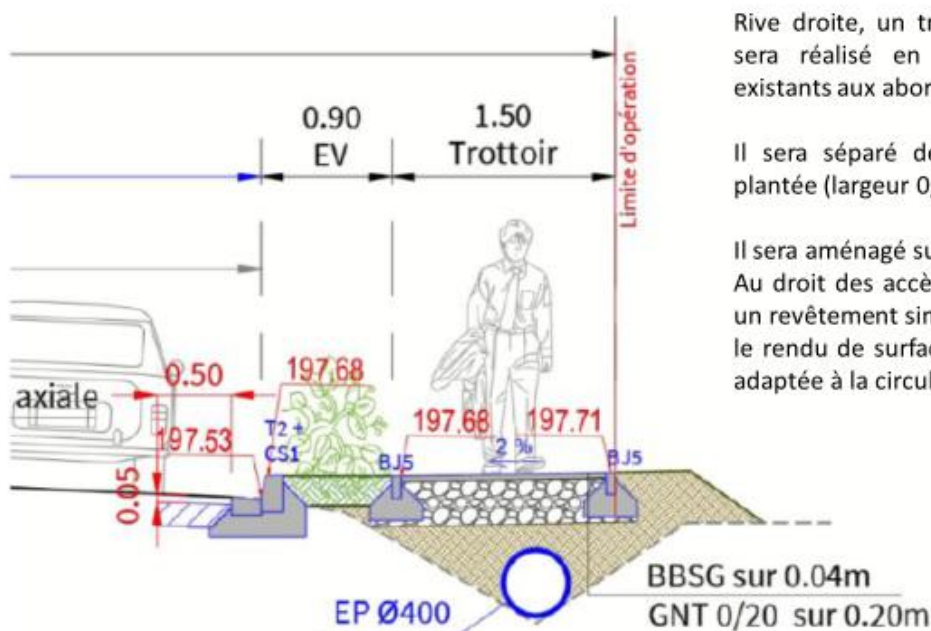
Section 01 – depuis le carrefour RD43b / RD43 sur 160 m, la piste cyclable sera constituée d'une castine (grave naturelle calcaire avec ajout d'un liant ciment) sur 0.06 m et d'une GNT 0/20 sur 0.20 m à l'identique d'aménagement précédemment réalisée par la commune et ayant un rendu naturel. Elle sera délimitée par des bordures arasées.

Section 02

Le tracé de la voie vient se superposer à celui de la canalette, elle est interrompue par le carrefour avec la rue François Villon aménagée en plateau (état existant) et continu sur 60 m au-delà où elle sera laissée en attente d'un futur aménagement assurant sa continuité au sein du quartier de l'Orangerie. Sur cette section il est prévu de couvrir la canalette pour permettre la réalisation de la voie verte

Le projet trottoirs se situe côté du cabinet de kinésithérapie.

Urbanisation RD43b - Trottoirs



Rive droite, un trottoir d'une largeur d' 1,50 m sera réalisé en cohérence avec les trottoirs existants aux abords du projet.

Il sera séparé de la chaussée par une bande plantée (largeur 0,80 à 0,90m).

Il sera aménagé sur la continuité du projet. Au droit des accès riverains il sera mis en œuvre un revêtement similaire pour une uniformité dans le rendu de surface avec une structure renforcée adaptée à la circulation de véhicules légers.

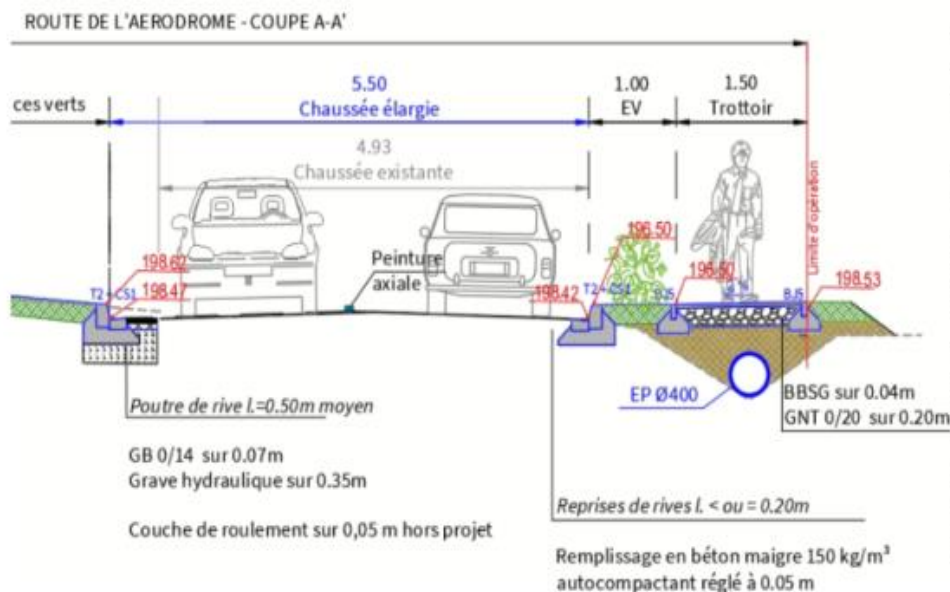
Lors du dernier comité consultatif, ces projets ont été présentés et discutés. Des membres du comité proposaient de ne pas créer un trottoir sur toute la longueur.

Depuis l'intersection de la route de Saint-Hilaire jusqu'au cabinet de kinésithérapeutes, il y a un fossé. Certaines personnes ont proposé de ne pas buser le fossé. Si cette idée est retenue, les piétons ne pourront pas alors emprunter ce côté. Si le fossé est recouvert, cela pourra être aménagé en trottoirs. Ce sujet est en discussion. Le projet permettra l'enfouissement des réseaux.

M. le maire précise que ce projet a été signalé au SIECT, qui envisagerait de profiter des travaux pour changer une canalisation structurante d'adduction d'eau potable en fonte.

M. EXPOSITO confirme que tous les acteurs concernés et concessionnaires réseaux avaient été conviés à une réunion.

Urbanisation RD43b – La chaussée

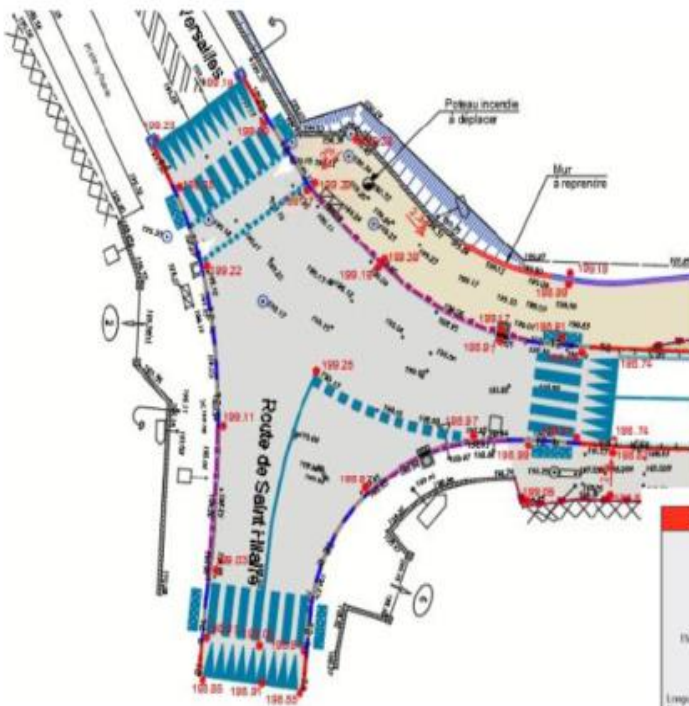


La chaussée actuelle présente une largeur variable de 5.00 m moyen.

Le projet prévoit la dépose des bordures existantes et la pose de bordures T2 en section courante; la largeur de la voirie sera recalibrée à 5.50m constant en raccordement sur les tronçons existants dits urbanisés de même largeur.

La couche de roulement sera réalisée par le Département en 2022.

Urbanisation RD43b – Le plateau traversant



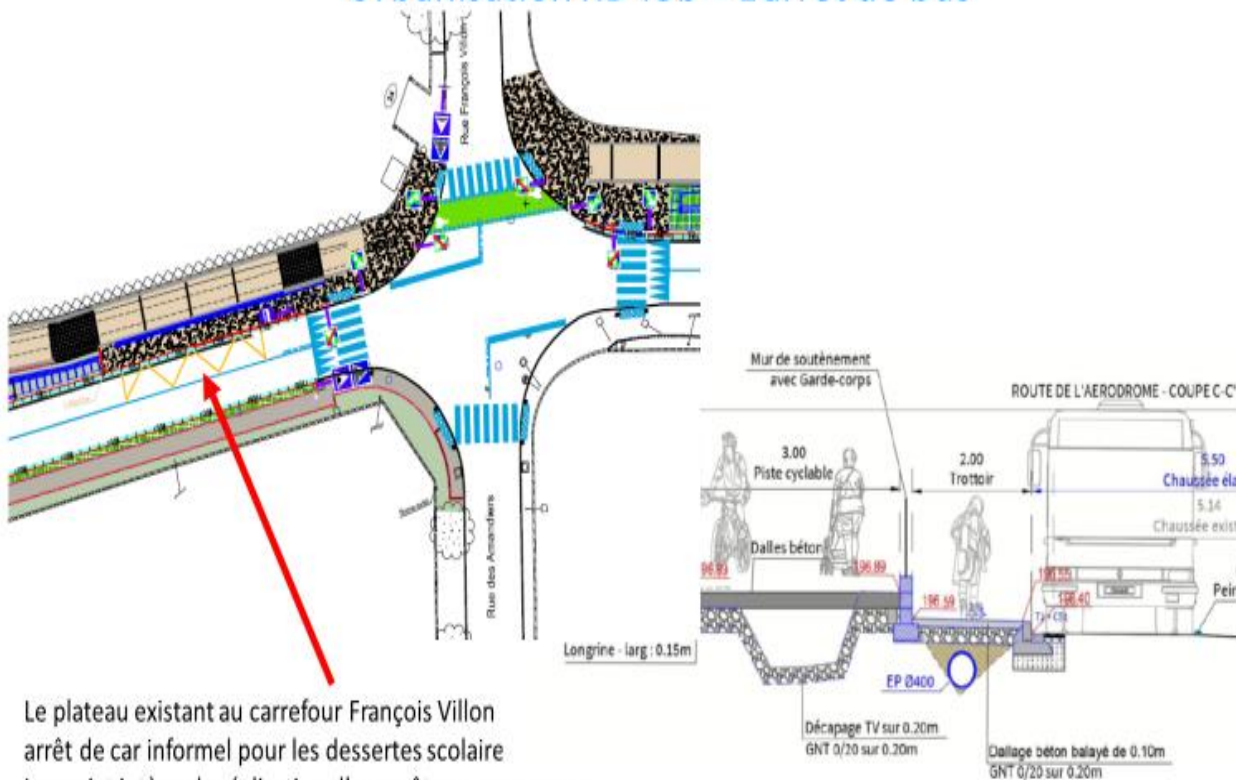
A l'intersection avec la route de St Hilaire, afin de sécuriser les traversées des piétons et des cycles, il sera aménagé un plateau ralentisseur en rechargement de la voirie existante.

Sur l'emprise du plateau il sera mis en place des bordures hautes de type chasse-roues.

Éléments droits	Éléments d'angles	Éléments courbe	Sifflets
 Longueur : 1m Poids : 100 Kg		 Poids : 130 Kg	 Longueur : 1m Poids : 100 Kg

M. le maire rajoute qu'il sera nécessaire de veiller à ce que les véhicules qui descendent, restent sur leur voie, car le virage est régulièrement coupé par la majorité des conducteurs. Ceci est également vrai pour le virage situé place de l'église près du boulodrome. Les îlots en galets qui avaient été créés lors de l'aménagement initial ont dû être rabotés pour faciliter le passage des bus. Il faudra réfléchir à trouver une solution qui permettrait de maintenir les conducteurs sur leur voie.

Urbanisation RD43b – L'arrêt de bus



Le plateau existant au carrefour François Villon
arrêt de car informel pour les dessertes scolaire
Le projet intègre la réalisation d'un arrêt permettant de
mettre en sécurité et en confort la descente des personnes

M. SABATHIE soulève le caractère dangereux de l'obscurité de l'abri bus qui est situé avenue de Versailles.

L'intérieur est quelque peu éclairé, mais lorsque les véhicules descendent, il n'est pas visible lorsqu'il fait encore nuit. Ce qui est le cas lorsque les lycéens prennent le bus le matin. M. le maire propose de rajouter un candélabre.

Mme MOREAU intervient sur le fait de la question qui se posait, de savoir quelle image nous voulons ? D'un côté une ville, mais est-ce qu'il faut tout bétonner ou souhaitons nous garder l'esprit rural ? qui a priori, est cher à beaucoup de concitoyens. Cela se répercute sur le fait de voir des abords, des fossés. Il est nécessaire, de considérer la sécurité, l'entretien et l'image rurale à préserver.

Dans une démarche philosophique et environnementale, la commune peut être contre l'artificialisation des sols, et de ce fait se donner les moyens pour conserver le maximum d'espaces herbés qui donnent un côté champêtre dans la commune.

M. le maire évoque la possibilité de buser le fossé et de ne pas faire de trottoirs, laisser en herbe.

Mme MOREAU poursuit en précisant que l'intérêt est d'avoir un volet paysager. Des espaces verts peuvent être conservés pour recevoir par la suite des bancs, une aire de jeux ... L'intérêt étant de trouver un moyen d'intégration dans le paysage, sans pour autant installer trop de mobilier urbain tels des barrières, des garde-corps. Concernant le canal d'irrigation, il a été proposé de placer des grilles, des caillebotis galvanisés sur ce canal, laissant ainsi la possibilité de voir et entendre l'eau s'écouler.

M. le maire précise que ce sera une voie verte, et donc elle se doit d'être circulable et accessible. En cas de pluie les caillebotis métalliques pourraient se montrer glissants. M. GIRARD confirme ce risque en cas de pluie.

M. EXPOSITO répond que le fait de disposer de grilles, permet à Réseau 31 de procéder dans de meilleures conditions à l'entretien de la canalette sur sa partie couverte.

M. GIRARD rappelle qu'il faut également considérer la maille pour les personnes handicapées.

M. le maire communique le montant des travaux, estimés à 320 553 € HT, ce qui revient à environ 1 000 € le mètre linéaire.

Dans le cadre des subventions du département pour les projets d'urbanisation, l'aide est de

- 40% pour une tranche de travaux jusqu'à 150 000 € HT,
- 20% entre 150 000 et 300 000€ HT.

Afin d'optimiser l'aide du Département, il est proposé de scinder le projet en 2 tranches financières et de solliciter le Département au titre du programme départemental 2021 pour une tranche financière de 170 553 € HT et de solliciter une aide pour le solde de 150 000 € HT au titre du programme 2022. Cette proposition permettrait de bénéficier deux fois d'un taux de 40 %.

M. le maire demande au Conseil :

- d'approuver le projet d'urbanisation de la RD43b.
- d'inscrire la commune de Lherm au Programme départemental d'urbanisation 2021 sans part chaussée, pour les travaux de la RD43b
- de solliciter une subvention pour une première tranche financière de 170 553 € HT au titre du Programme départemental d'urbanisation 2021
- d'autoriser le Maire ou un de ses adjoints à signer la convention pour la réalisation de ces travaux ou tout autre document se rapportant à ce dossier

A l'unanimité, le conseil municipal est favorable à :

- l'approbation du projet d'urbanisation de la RD43b.
- l'inscription de la commune de Lherm au Programme départemental d'urbanisation 2021 sans part chaussée, pour les travaux de la RD43b
- solliciter une subvention pour une première tranche financière de 170 553 € HT au titre du Programme départemental d'urbanisation 2021
- autoriser le Maire ou un de ses adjoints à signer la convention pour la réalisation de ces travaux ou tout autre document se rapportant à ce dossier

2- Finances : Demande de subvention au titre du Programme Départemental d'Urbanisation 2022 pour la RD43b

M. le maire propose au Conseil municipal :

- d'inscrire la commune de Lherm au Programme départemental d'urbanisation 2022 pour les travaux de la RD43b avec part chaussée départementale
- de solliciter une subvention pour une deuxième tranche financière de 150 000€ HT au titre du Programme départemental d'urbanisation 2022
- de l'autoriser ou à un de ses adjoints à signer la convention pour la réalisation de ces travaux ou tout autre document se rapportant à ce dossier.

A l'unanimité, le conseil municipal est favorable à :

- l'inscription de la commune de Lherm au Programme départemental d'urbanisation 2022 avec part chaussée, pour les travaux de la RD43b
- solliciter une subvention pour une deuxième tranche financière de 150 000 € HT au titre du Programme départemental d'urbanisation 2022
- autoriser le Maire ou un de ses adjoints à signer la convention pour la réalisation de ces travaux ou tout autre document se rapportant à ce dossier

3- Finances : Demande de subvention au titre du Programme LEADER pour la réalisation d'une voie verte le long de la RD43b

M. le maire participe avec M. EXPOSITO à l'ensemble des travaux menés au Pays du Sud Toulousain sur les aménagements cyclables. Le but étant d'identifier des corridors prioritaires pour des aménagements cyclables et de créer une charte sur les aménagements cyclables pour que sur les trois communautés de communes du Pays du Sud Toulousain aient dans l'avenir recours aux mêmes aménagements réalisés selon une charte unique, selon les mêmes matériaux, de couleur unique, de signalisation identique.

A l'occasion de ces travaux menés au PETR Pays Sud Toulousain, l'axe Lherm-Muret, qui passe devant l'aérodrome, Muret-plage, la future prison, le lycée et la gare a été classé axe prioritaire. Il disposera ainsi de subventions importantes de la part de la Région, si un projet venait à être impulsé sur cet axe. Des travaux ont été réalisés en 2021 pour identifier les axes prioritaires. En 2022, le travail se portera sur les chartes des aménagements cyclables.

M. le maire a pu se rendre compte, que des crédits budgétaires étaient disponibles dans le cadre du programme LEADER pour l'aménagement de voies vertes.

Les travaux de réalisation de la voie verte cyclable sont éligibles aux subventions dans le cadre du programme LEADER.

Le montant des travaux de la voie verte avec la signalisation, s'élève à 255 385 € HT.

M. le maire propose au Conseil :

- d'approuver le projet de voie verte le long de la RD43b,
- de solliciter une subvention au titre du Programme LEADER
- d'autoriser le Maire ou un de ses adjoints à signer tout document se rapportant à ce dossier

A l'unanimité, le conseil est favorable à :

- mener le projet de voie verte le long de la RD 43b
- solliciter une subvention au titre du Programme LEADER
- autoriser le Maire ou un de ses adjoints à signer tout document se rapportant à ce dossier

4- Finances : Décision modificative n°1 du Budget Communal :

M. le maire rappelle que le programme de rénovation de la salle polyvalente évoqué en 2020, a été retardé. Le projet de la réalisation d'un city stade prévu pour 2022, a été passé en priorité.

Ce choix nécessite la prise de décision modificative du budget communal.

Il faut créer dans le budget communal, l'opération « City Stade » puis il est nécessaire de réaffecter les crédits pour l'alimenter financièrement.

Cela concerne également les jardins partagés, qu'il convient de financer par cette modification budgétaire.

Enfin, il est nécessaire de prévoir les crédits à l'opération Travaux et équipements scolaires, pour le règlement d'une facture impayée de travaux de réfection de la cour de l'école effectués en 2018.

Cette facture de qui aurait dû être payée en 2019 après réalisation des travaux vient de parvenir en mairie. Elle sera donc honorée par le budget 2021.

M. le maire présente les mouvements selon le tableau ci-dessous :

Section INVESTISSEMENT Comptes - Opérations	BP 2021	DM n°1		TOTAL	Observations
		Dépenses	Recettes		
2152 - installations de voirie	64 500 €	- 64 500 €	=	0 €	Réaffectation des crédits du cheminement rue du pré Caluzac sur Op° 21
Opération 21 - Voirie et réseaux divers	48 700 €	64 500 €	=	113 200 €	Affectation des crédits du cheminement rue du pré Caluzac
Opération 15 - Rénovation de la salle polyvalente	163 507 €	- 60 000 €		103 507 €	Réaffectation des crédits non consommés
2315 - Installations, matériel et outillage techniques en cours	76 717 €	- 11 000 €		65 717 €	Réaffectation des crédits prévus pour le City stade et les jardins partagés
1323 - Subventions du Département	80 000 €		21 000 €	101 000 €	Subvention notifiée pour le city stade
Opération 22 - City stade 2138 : Autres constructions	0 €	79 000 €	=	79 000 €	Création de l'opération city Stade et affectation de crédits pour travaux en cours
Opération 19 - Travaux et Equipements scolaires 2135 : Installations générales	18 726 €	3 000 €	=	21 726 €	Crédits pour règlement du solde de travaux de réfection de la cour
Opération 23 - Jardins partagés	0 €	10 000 €	=	10 000 €	Opération jardins partagés
Total		21 000 €	21 000 €		

Par 25 voix pour et 2 abstentions (Mmes SOBIERAJEWICZ et PUJOL), le conseil municipal accepte les mouvements de crédits budgétaires de la décision modificative n° 1 du budget communal.

5- Environnement : Pacte des acteurs engagés du Plan Bâtiment Durable d'Occitanie

Le Plan Bâtiment Durable Occitanie a pour ambition de fédérer l'ensemble des acteurs du bâtiment, des travaux publics et de l'immobilier, autour d'une feuille de route co-construite pour favoriser l'atteinte des objectifs nationaux et régionaux de transition énergétique et écologique du secteur.

La commune n'a pas à participer financièrement à cette adhésion. L'essentiel étant de créer des réseaux, des échanges entre divers partenaires, de disposer de carnet d'adresses, de bonnes pratiques, et de

bénéficiaire des lumières de la Région et de l'ADEME. Pour les communes sachant se montrer exemplaires, elles pourront être mises dans la lumière et à ce titre de bénéficiaire de toute la puissance du réseau.

Par quels moyens ? en créant un nouvel espace d'échange et de concertation au sein de la communauté professionnelle, en favorisant une dynamique partenariale entre professionnels de différentes filières du secteur, et en valorisant des actions concrètes d'acteurs régionaux.

A travers ce pacte, chaque professionnel s'engage à participer à la démarche, et expose des actions concrètes qu'il mène, ou projette de mettre en œuvre à court terme.

M. le maire rapporte l'intérêt porté par M. BRUSTON, pour la signature de ce pacte.

A l'unanimité, le Conseil Municipal est favorable à la signature de ce pacte.

6- Comités consultatifs et de quartiers:

6-1- Commission urbanisme :

Mme BOYE informe le conseil de la tenue d'une réunion de la commission d'urbanisme, à laquelle elle était absente.

Mme BOULP rapporte les discussions. Dans le cadre du projet bourg-centre, il a été nécessaire de compléter des petits détails du dossier. L'importante question qui s'est posée est de savoir comment associer au mieux l'ensemble des citoyens dès lors que le sujet sera engagé dans cette démarche, au-delà des réseaux sociaux et de tous les moyens de communication dont la commune dispose. Il serait peut-être possible de faire le porte à porte, déposer des flyers dans les boîtes aux lettres avec prise de contact chez les citoyens. Cela permettrait de relever un maximum d'attentes des administrés.

Le projet de charte a été à nouveau évoqué, compte tenu des grandes difficultés de travail avec les aménageurs. Il est nécessaire d'appréhender le volet juridique de cette charte. Le PLU ne peut pas être modifié dans ce sens, mais peut-être pourrait il être modifié sur quelques pans.

Il a été constaté, mais cela est également vrai pour d'autres comités, où les citoyens au préalable inscrits, ne sont pas présents lors des réunions.

Mme BOYE reprend la parole pour informer le Conseil de la récente nomination de la nouvelle directrice du service Autorisation Droit du Sol. Elle se déplacera en mairie vendredi 26 novembre après-midi.

Un certain nombre de questions ont été listées, essentiellement juridiques.

6-2- Comité consultatif « Ecole – Enfance – Petite Enfance » :

Mme NOUNIS informe le Conseil de la prochaine réunion qui se tiendra semaine prochaine. Les thèmes suivants seront abordés : Le réaménagement de l'école, ancienne cantine.

6-3- Comité consultatif « Démocratie participative et communication » :

Après une rencontre des élus de Tournefeuille, le travail s'est porté sur l'appel à projets participatifs et citoyens.

Le principe de ce projet est un dispositif financé par la section Investissement du budget communal, qui permet un regroupement d'habitants âgés au minimum de 11 ans. Cela permet de proposer et de réaliser des projets citoyens d'intérêt général. Par la suite, ils doivent assurer la mise en place et le suivi de ce projet. Le collectif comprend au minimum 3 personnes avec une majorité d'habitants de la commune. Ils doivent être constitués en association, ou être soutenus par une association lhermoise ou d'une commune limitrophe. Le porteur de projets doit être majeur et Lhermois. Les projets doivent être obligatoirement réalisés sur le territoire communal. Ces conditions ont été listées dans un règlement.

L'objectif est de lancer des appels à projets dès le 15 janvier 2022.

L'appel à projet est scindé en cinq étapes :

- le dépôt du projet – délai : 1 mois
- rencontre d'une demi-journée publique avec les porteurs de projets le 1^{er} avril 2022 et cela s'appelle « La Criée des Projets ». L'intérêt étant que lors des échanges de discussions, des projets peuvent se grouper à ceux présentés.
- instruction des dossiers
- vote du public du 15/06/2022 au 01/07/2022 – Tout citoyen lhermois de plus de 11 ans peut participer au vote.

- réalisation envisagée sur le mois de septembre 2022, après la séance du conseil municipal, qui doit voter les projets retenus.

Cette démarche permet aux Lhermois de choisir des projets participatifs ouverts au service de l'intérêt général pour favoriser le « vivre ensemble » dans le respect de trois objectifs :

Transition écologique – lien social et démocratie participative.

L'enveloppe financière imaginée s'élève à 24 000 €, ce qui permettrait de financer trois importants projets de 8 000 €.

6-4- Comité « Développement durable – Ecologie » :

Mme RABARIJAONA rapporte le travail effectués sur les nichoirs et les jardins partagés. Concernant les nichoirs, une personne supplémentaire, Nathalie PIGNARD intègre le groupe de travail. La plaquette sur les nichoirs a été réimprimée cette semaine dans un format plus grand. Cela permet de lancer le premier recensement d'oiseaux sur la commune. Deux recensements seront tenus par an. Le projet détaillé est présenté.

Cela permet également d'effectuer un sondage sur le nombre de personnes intéressées pour l'achat de nichoirs afin de proposer un achat groupé.

Des exemplaires de cette plaquette sont disponibles au secrétariat de mairie et à la médiathèque.

Il en sera déposé à la MJC et au centre de loisirs. Une publication électronique sera réalisée, le questionnaire pourra être complété en ligne.

Concernant les jardins partagés, le groupe de travail s'est réuni cette semaine. Ils ont pu avancer le travail de création de l'association qui devrait s'appeler « Les jardins du Rio Tort ». Les statuts et le règlement intérieur ont été votés. Le bureau et le conseil d'administration ont été désignés. Seul le dépôt des statuts en Préfecture reste à réaliser. Une adresse mail et une page Facebook ont été créées.

M. le maire demande la constitution nominative du bureau :

Présidente : Catherine RAIZONVILLE – Trésorier : Georges ARQUÉ – Trésorier adjoint : Michel BARTHÉLÉMY – Secrétaire : Martine MASSON.

La page Facebook est bien active selon diverses publications, partages de formations en ligne de permaculture, de projets issus d'autres communes.

Le groupe de travail « Plantations » suite à l'adhésion à l'association « Arbres et paysages d'autan », il a été décidé d'effectuer un certain nombre de plantations en février prochain, pour au minimum 100 mètres linéaires. Trois priorités : Plantation d'une haie côté route, le long des jardins partagés, d'environ 40 mètres linéaires – Plantation d'une haie dans la future zone d'activités entre la ZAC et les habitations, d'environ 60 mètres linéaires – Création d'un massif demandé par les ABF pour cacher un futur local abritant la fibre optique, avenue de Versailles – M. MORO précise que l'entreprise CIRCET fournira les végétaux.

6-5- Comité « Travaux » et opération « Achats groupés » :

M. MICLO rappelle qu'il a été proposé aux Lhermois la possibilité de souscrire à des achats groupés pour l'énergie et des vélos à assistance électrique.

La phase n° 1 qui consistait à regrouper les personnes intéressées est terminée. A ce jour, 80 personnes se sont montrées intéressées pour l'énergie dont 22 pour le gaz, 55 pour les vélos à assistance électrique et 3 pour des vélos non électriques.

La phase n° 2 va débuter. Elle consiste à procéder à des consultations auprès des fournisseurs. Pour rappel, il est toujours possible de s'inscrire pour participer à cette opération.

Le taux du nombre d'inscrits par foyer est plus faible que l'estimation habituelle. La difficulté étant de connaître le nombre de foyers qui vont au final adhérer aux prestations proposées.

La consultation devrait s'étaler sur 2 à 3 semaines.

M. MICLO est satisfait de la communication déployée pour mobiliser un maximum de personnes.

Les travaux de maintenance et de gros entretiens des toitures de l'Eglise sont terminés depuis avant-hier. M. MICLO adresse un grand bravo à M. BRUSTON, à l'entreprise et notamment aux compagnons qui aiment leur travail. Le résultat est très satisfaisant.

M. MICLO visionne les photos laissant apparaître le travail accompli.

Ces travaux d'entretien permettent également de pouvoir se rendre compte de l'état des toitures sur les parties cachées, et notamment au niveau de la charpente.

M. SABATHIE relève que la toiture basse Sud était très endommagée par une poutre dont les extrémités étaient réduites en poussière.



Reste le problème de l'occupation des toitures par les pigeons.

M. le maire répond que ce problème est en cours d'étude. Quatre cents pigeons ont été capturés et euthanasiés en 2021. Plusieurs solutions sont envisagées : chasser les pigeons en les effrayant avec des faucons et buses, grâce à l'intervention d'un fauconnier, mais aussi une solution de pose d'électro-répulseurs sur les zones envahies de pigeons de la toiture de l'église sont à l'étude. La solution d'électro-répulseurs risque de déplacer les pigeons sur les habitations voisines. Ainsi, M. le maire craint de déplacer les nuisances de l'église vers les habitations. Ainsi, la solution du fauconnier doit être étudiée de près. Mme PHI-VAN-NAM est en mesure de faire des propositions puisqu'elle a pris contact avec un fauconnier qui intervient sur plusieurs communes. La technique de la pose de cages peut également être maintenue. M. le maire, rappelle que toutes les techniques pour tenter de réduire puis contenir la population de pigeon ont un coût non négligeable pour le budget communal.

Comme à Ste-Foy-de-Peyrolières, il y a également la possibilité de construire un pigeonnier contraceptif. Cette installation nécessite un investissement financier important, mais également humain, car tous les 15 jours, un agent doit intervenir à la fois pour nourrir les pigeons et les fixer dans le pigeonnier, mais également effectuer la stérilisation mécanique des œufs. Les anciens construisaient des pigeonniers, pour les mêmes raisons, car le pigeon a depuis toujours vécu proche de l'habitat des hommes.

La prochaine étape des travaux se porte sur la réfection de l'électricité de l'Église.

Concernant les toitures, les lignes de vie étant désormais mises en place, l'entreprise SOPREMA pourra assurer les contrôles annuels avec quelques remaniements et remplacements de tuiles cassées ou poreuses.

7- Informations diverses :

7-1 Construction du City Stade :

Mme LESCAUT informe le Conseil de la réalisation de la plateforme. La structure sera livrée lundi. L'inauguration sera prévue en janvier/ février.

7-2 Voirie :

M. le maire informe le Conseil du début de travaux au quartier des Galiers.

Le curage des fossés débute en décembre rue du Pré Cahuzac, rue de l'Anguille, rue des Chênes, chemin du Rougeron et les Galiers.

7-3 Intervention de Mme MERCI :

Concernant l'Enfance et Jeunesse, Mme MERCI informe le Conseil de la tenue d'un stage « radio » déroulé sur les vacances scolaires, organisé par la Communauté de Communes, la MJC et deux associations. Six jeunes ont participé. Samedi 30, dans le village, s'est déroulé un spectacle de rues. Quelques citoyens étaient présents. La Communauté de Communes reportera cette manifestation sur d'autres villages.

La communauté de Communes organise cet hiver, des voyages pour les jeunes. Quatre séjours pour les 6-12 ans, un pour les 13-17 ans. Les inscriptions sont en ligne sur le site de la Communauté de Communes. Mme MERCI demande à chacun d'en parler autour de lui. La communication mairie s'est faite via les réseaux sociaux.

M. le maire rapporte le voyage de l'an passé en Corse, qui a connu un vif succès.

Mme MERCI précise qu'elle souhaite réagir sur les critères pour choisir les candidats. Au moment de l'inscription si des problématiques ressortent, la commission devrait pouvoir avoir un regard sur les attributions, du fait du nombre important de communes, 48. Une répartition équilibrée entre le nord et le sud du territoire doit être recherchée.

Au niveau du CCAS, il est envisagé la mise en place de différents ateliers. Le premier qui devrait se lancer est l'atelier « Mémoire » pour les plus de 65 ans. Cela était, par le passé, organisé par la commune. La communauté de communes permettrait sa mise en place, à partir du 20 janvier, sur plusieurs semaines à raison de 2 H par semaine.

Au cours des différents entretiens et de rencontres avec des personnes du Troisième Age, cinq personnes sont d'ores et déjà intéressées. Comme c'est la communauté de communes qui l'organise, Mme MERCI a demandé à ce que les Lhermois soient prioritaires pour y accéder.

Les plannings étant réalisés, la communication sera diffusée. Mme MERCI le présentera à l'association du Troisième Age.

Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) envisage pour la fin d'année de collaborer à ce que la commune avait mis en place l'an dernier l'action « Boîtes à chaussures ». Deux associations ont été trouvées avec Mme NOUNIS, il s'agit « d'Horizon Solidarités » qui récupérerait toutes sortes de boîtes à chaussures. Une seconde association qui sera détaillée par Mme LESCAUT, avec qui la commune avait travaillé l'an passé.

Mme LESCAUT prend la parole pour rappeler que l'an passé, avec Mme PHI-VAN-NAM, avait été mis en place l'opération « Boîtes à chaussures ». Cette opération leur tenait à cœur, a très bien fonctionné l'an passé et comptent la reconduire cette fin d'année. Des boîtes à chaussures avaient été fournies à quatre associations qui s'occupent des femmes, d'hébergement d'urgence pour les femmes.

Cette année le CMJ est associé et fera appel pour que les dons soient remis à l'association de leur choix. Mme LESCAUT et PHI-VAN-NAM reconduisent les associations dans le cadre des luttes féminines.

Mme PHI-VAN-NAM s'occupera de décorer le sapin. Mme PHI-VAN-NAM répond que les sapins pour la commune seront commandés à l'association « Les Lherminots ». Le sapin auprès duquel seront déposées les boîtes à chaussures sera installé et décoré dès le 1^{er} décembre dans le hall de la mairie.

Le CMJ organise une collecte de jouets le 11 décembre, une partie au marché de Noël, une partie dans la salle du conseil municipal. Les boîtes à chaussures seront récupérées ce jour-là. Une demande a été faite au Collège, afin de connaître leur possibilité de dépôt.

Le CMJ souhaitait faire une action pour le Téléthon.

Habituellement, est proposée la vente de crêpes. Face à la situation sanitaire, d'autres idées doivent être recherchées. Comme cela se pratique dans d'autres villages, il est possible de mettre en place une loterie « pesée de citrouilles ». L'après-midi, des ateliers se tiendront à la salle des fêtes et lors de la première heure du repas d'Euro Lherm Jumelage, le tirage au sort s'effectuera.

Grâce à Mme BOYE et ses contacts, le gros lot est un baptême de l'air pour 3 personnes offert par l'Aéro Club de Muret-Lherm.

Le CMJ participera à la collecte de jouets pour les Restos du Cœur de Rieumes, lors du marché de Noël et se poursuivra le lendemain dans la salle du conseil jusqu'à 12 H 30.

La collecte des fournitures neuves a été remise à Hôpital Sourire. Les fournitures de seconde main ont été remises à l'association « la main sur le cœur », basée à Mauzac. Cette dernière récupèrera la collecte de Noël, car il est prévu un départ prochain pour l'Afrique où la collecte sera remise.

7-4 Téléthon : le 11 décembre à partir de 14 H :

Mme PHI-VAN NAM rappelle que l'an passé, les fonds recueillis s'étaient élevés à 3800 €, avec la tombola organisée par Dominique LOW-KAME au titre d'Euro Lherm Jumelage.

Cette année, par souci d'organisation, la tombola n'a pas pu être organisée.

Mme LOW-KAME a donc proposé de reprendre l'organisation du repas (paëlla, salade, sangria). Les couverts et assiettes sont à amener. Un spectacle de l'association « Ainsi Danse » animera le repas.

Mme PHI-VAN-NAM remercie Mme LOW-KAME pour son investissement à Euro Lherm Jumelage, ainsi que Nathalie d'Ainsi Danse.

L'après-midi des associations animeront des ateliers découvertes de 14 H à 17 H 30.

L'entrée par atelier est fixée à 2 € par personne.

Les associations participantes sont : La Boutik'Ô Communs, Les Manivelles Occitanes, la MJC , le Tennis Club et Ainsi Danse, le CMJ pour la pesée de la citrouille.

7-5- Conseils de quartier :

Mme NOUNIS rapporte que les réunions des six conseils de quartiers se sont déroulées.

Le bilan est positif, avec une participation variable selon les quartiers. Des personnes se sont manifestées à posteriori.

Prochainement, un bilan explicite sera réalisé et communiqué à l'ensemble des Lhermois.

Les prochaines dates sont fixées au début du mois de janvier (les 7 – 14 et 21).

7-6- Intervention de M. COMORETTO :

M. COMORETTO informe le Conseil sur la quinzaine du gaspillage à la restauration scolaire, qui a débuté mardi.

Cette action est portée par la MJC, afin de sensibiliser les enfants sur les problèmes environnementaux et sur les déchets alimentaires.

Un kit avec deux panneaux explicatifs est déposé à la cantine.

Des conteneurs sont également à disposition. Deux pour déposer les denrées alimentaires, et un troisième spécifiquement pour récupérer le pain. Des repères économiques y sont mentionnés selon des niveaux par tranche de 10 € et des images pédagogiques. Ce kit est déposé jusqu'à la fin de la semaine prochaine.

M. le maire rappelle que la collecte incitative va bientôt être déployée. Ce sujet va peser lourd dans le budget communal, car jusqu'à présent, la commune ne payait pas ses déchets et leur traitement était finalement payé par la taxe TEOM des particuliers. Désormais, la commune paiera pour ses propres déchets générés, proportionnellement au volume généré. Le restaurant scolaire, le groupe scolaire sont d'importants pourvoyeurs de déchets. Le tri devra être réellement bien effectué pour que la facturation soit aussi réduite que possible. Les comportements exemplaires de chacun seront particulièrement importants pour relever ce défi de la gestion de déchets toujours plus nombreux et extrêmement chers à retraiter.

Actuellement la communauté de communes mène l'étude des grilles tarifaires différentes selon trois tarifications différentes : collectivités, particuliers et entreprises.

7-7- Informations financières :

M. le maire rappelle le sujet évoqué lors du précédent Conseil municipal au sujet du FCTVA d'un montant d'environ 80 000 € qui a été régularisé. De plus, il rappelle que la commune est en litige avec l'ancien opérateur de téléphonie. A plusieurs reprises, M. le maire parlait de sommes d'impayés, de relances, ...etc.

M. le maire a sollicité auprès de Mme PEYRON, un bilan de la situation concernant les factures anciennes impayées qui devront être toutes imputées sur le budget 2021. Ce bilan fait apparaître des régularisations de factures impayées issues des années 2015 à 2020, qui auraient dû être supportées par les budgets

précédents. M. le maire tenait à être totalement transparent et exhaustif concernant cette situation qui vient compliquer le budget 2021 avec des factures issues du mandat précédent.

Lors du précédent Conseil Municipal ont été évoquées des sommes impayées lors du précédent mandat et qui seront entièrement supportées par le budget 2021.

Date mandat ou relance	Libellé	Montant dépense	Montant recettes non réclamées	Année d'origine budgétaire	Année d'affectation budgétaire
11/02/2021	SAS FREE mobile loyer 2e semestre 2020	-	2 611,80 €	2020	2021
11/03/2021	NILFISK fourn techniques	491,82 €	-	janv-20	2021
11/03/2021	Sarl arc en ciel annonce préemption	99,84 €	-	déc-19	2021
16/03/2021	Pharmacie thermomètre	29,90 €	-	mars-20	2021
16/03/2021	CDG31 medecine w	3 246,90 €	-	2017	2021
22/03/2021	Caisse des dépôts Supplément familial 2018	2 822,00 €	-	2018	2021
22/03/2021	Caisse des dépôts Supplément familial 2019	3 192,00 €	-	2019	2021
26/04/2021	CDG 69 Recrutement sur liste aptitude d'une ATSEM- Impayé 2019	1 624,00 €	-	2019	2021
28/04/2021	Mairie Bérat frais charges scolaires 2018-2019	780,00 €	-	2018	2021
20/05/2021	CDG 31 Frais gestion assurance - Impayé 2013	636,37 €	-	2013	2021
03/06/2021	Gay Louis mat technique	925,20 €	-	2018	2021
03/06/2021	Gay Louis mat technique	454,20 €	-	2019	2021
03/06/2021	Gay Louis mat technique	264,00 €	-	2020	2021
09/06/2021	Services impots particuliers Taxe foncière - Impayé 2017	267,00 €	-	2017	2021
22/07/2021	MOZZER SIGNAL marquage rues	82,20 €	-	2019	2021
11/10/2021	Retif Décoration Noël 2019 impayés	292,46 €	-	2019	2021
18/10/2021	SMEA prestation d'irrigation 2016 modules st Martory	457,18 €	-	2016	2021
24/10/2021	Paierie départementale Réf 7715460135 - Impayés SATESE 2015-2016 assainissement	3 249,50 €	-	2015	2021
02/04/2021	ATIACL cotisations employeur	1 601,08 €	-	2019	2021
05/03/2021	CNRACL 2E RAPPEL 2019?	786,02 €	-	2019	2021
		21 301,67 €	2 611,80 €		

8- Questions reçues du groupe « minorité municipale » :

M. le maire donne réponses aux questions posées :

8.1- Quelle est la position la plus récente du compte de trésorerie de la commune ?

Au 16/11/2021 le solde de la trésorerie s'élève à +1 101 392 €.

8.2- Pourquoi les commissions « Finances – budgets » et « Personnel » ne sont toujours pas réunies à l'approche de la fin d'exercice suite à modification du planning des travaux et à l'absence d'agents en particulier ?

La commission « Finances- Budgets » n'a pas été convoquée, faute de temps. Depuis cet été, le service administratif de la commune était en grande difficulté liée à de longues absences de personnels pour des raisons de santé.

M. le maire rappelle que ce sujet a déjà été évoqué lors du dernier conseil municipal, et M. le Maire avait confirmé que l'étude financière avait été réceptionnée mais que par manque de temps il n'avait pas encore été possible de convoquer cette commission pour effectuer sa restitution.

Préparer ce type de réunion, nécessite du temps qui a été occupé pour la mise en place de la paye du personnel. Afin d'assurer le paiement des salaires, la DGS a dû se former au logiciel de gestion de la paye, avec le concours du service de la Trésorerie. La responsable du service administratif s'est occupée des inscriptions et de la facturation de la cantine scolaire.

La comptable et l'agent d'accueil étaient en maladie sur de longues périodes. De ce fait, la période a été compliquée pour les agents restant à travailler au quotidien à la mairie.

M. le maire remercie Mme PEYRON, adjointe aux finances pour sa mobilisation hebdomadaire pour assurer la comptabilité et notamment, le traitement des factures courantes.

Un important travail du service administratif reste à réaliser concernant les déclarations sociales nominatives répondant à une nouvelle procédure qui doit être opérationnelle au 1^{er} janvier 2022.

Du fait des nombreuses absences, le service administratif a été mobilisé pour organiser divers recrutements pour assurer des missions courtes de remplacement.

M. le maire rajoute qu'à ce travail quotidien se rajoute la gestion des dossiers de demande de subvention DETR – DSIL et LEADER qui doivent être déposés avant la fin d'année et jusqu'à mi-janvier.

Pour ces différents motifs, afin de palier aux urgences, la commission « Finances – Budget » ne se réunira pas avant janvier. Mme PEYRON précise qu'une date sera proposée première semaine Janvier.

Mme SOBIERAJEWICZ répond que l'objet de ces réunions est bien de tenir informés les conseillers municipaux. Ces informations peuvent également être communiquées par mails.

M. le maire répond que l'étude financière devra être restituée avant de débattre sur les finances de la commune.

Mme SOBIERAJEWICZ poursuit en précisant que les informations sur tous les changements de projets au préalable décidés, auraient pu être communiquées même simplement.

Mme SOBIERAJEWICZ constate qu'il est bien de mettre des instances en place, mais si ce n'est que pour de l'information, cela n'est pas pertinent.

Mme PEYRON répond que ce n'est pas à la commission « budget » de décider d'éventuels changements de priorités dans les projets envisagés. Le conseil municipal donne les moyens, les commissions doivent mener à terme leurs propres projets. Ces derniers sont discutés en comité consultatif.

M. le maire répond qu'il peut y avoir un arbitrage sur le volet financier parce que chaque commission va présenter des projets, et tout ne sera pas financièrement réalisable.

Début janvier, la commission « budget » disposera de la liste des projets estimés pour 2022 et pourra ainsi en discuter.

M. le maire reprend la question du personnel sous la forme : « pourquoi ne pas avoir réuni la commission du personnel du fait d'avoir toutes les absences à gérer ».

M. le maire confirme qu'il y a eu énormément d'absences à gérer depuis cet été. Certaines personnes ont été remplacées provisoirement avec des CDD ou en réaffectant des personnes. Cela a demandé un important travail, de rédaction, publication d'annonces, passations d'entretiens de recrutements, répondre à tous les candidats, rédiger les contrats de travail par fois pour quelques jours seulement, ... Beaucoup de contrats ont été rédigés en peu de temps.

Par ailleurs, nous avons également travaillé sur l'application obligatoire au 1^{er} janvier 2022, des 1607 heures, et cela sera présenté au prochain Conseil. Ce travail peut être jugé masqué, mais nous serons prêts pour vous présenter le résultat concernant les modalités de l'application des 1607 heures à l'ensemble des agents de la commune de LHERM. Ce travail a été fait en concertation avec les agents pour une totale acception des nouvelles règles, de gestion du temps et des congés.

Ainsi, afin de gérer les absences, il n'a pas paru nécessaire de réunir la commission. La gestion s'est faite dans l'urgence et laissait peu de place à des débats.

M. le maire rappelle les absences qui ont été subies :

- l'agent d'accueil remplacé partiellement par un volontaire du Service National Universel pendant une semaine ;

- absence de la comptable depuis cet été. Elle vient de reprendre le travail. Nous avons fait appel à un CDD d'une comptable issue du secteur privé, qui a travaillé à mi-temps. Elle est toujours présente, pour nous aider à faire face au nombre élevé de factures et documents comptables à saisir. Actuellement, il y a donc deux comptables qui interviennent.

- absence du responsable des services techniques, depuis le début de l'été. M. le maire a tenté d'assurer l'intérim en organisant les tâches et priorités avec les agents. Le responsable des services techniques est actuellement à mi-temps pour une durée indéterminée.

- au restaurant scolaire, il n'y a pas eu de remplacements, mais un renfort en personnel a été assuré par d'autres agents qui se sont rendus disponibles

- dans le service entretien, qui compte deux agents. Ce service a été renforcé par des agents du service restauration, lorsque cela était envisageable.

- aux écoles, les ATSEM absentes ont pu être remplacées en ayant recours à six remplacements pour compenser trois absences. Les personnes recrutées n'étaient pas toujours disponibles sur les créneaux horaires des ATSEM titulaires.

Mme PEYRON souligne l'important travail effectué par la DGS, afin de faire face à toutes ces absences, et de prendre en charge les paies et la comptabilité. Ces tâches sont techniques.

M. le maire rajoute que tous les agents ont pu être payés à la bonne date sans aucun préjudice.

8.3- Envisagez-vous l'aménagement du parking des écoles et du stationnement dans la planification des travaux communaux ?

M. le maire répond positivement à cette question. Evoqué à plusieurs reprises par les parents d'élèves, la commission « voirie » s'est emparée de ce dossier.

Il s'agit de retravailler l'aspect du parking de l'école qui est saturé depuis longtemps. L'école est construite sur un emplacement enclavé, où il est compliqué d'étendre le parking.

M. le maire rajoute qu'il n'y a pas forcément de volonté d'agrandir le parking pour deux fois vingt minutes par jour, d'autant quand on se rend compte du coût des infrastructures routières et de voirie.

L'idée qui est à l'étude est de gagner du terrain sur l'espace vert du club house du tennis, en démolissant la murette. Les voitures pourraient se garer au plus proche du club house du tennis. Un cheminement et

un trottoir avec bande piétonne sur tout le linéaire de l'école, de la salle polyvalente et du tennis seront aménagés. Un aménagement du terrain est à prévoir en tenant compte de la pente.

En comité de quartier, il a été évoqué de revoir le marquage au sol afin de prévoir les risques lorsque les véhicules reculent.

M. le maire souhaite recevoir des propositions pour débiter les travaux qu'il juge prioritaires sur le parking des écoles.

M. MICLO confirme les propos de M. le maire.

M. EXPOSITO précise que ces projets faisaient partie des travaux de création d'une voie douce partant de la route de Bérat via la rue du Pré Cahuzac en se poursuivant jusqu'aux écoles. La voie douce rue du Pré Cahuzac a été déjà créée. Il reste la partie devant les écoles et la petite partie avenue des Pyrénées.

M. le maire confirme que l'urgence pour réaliser ces travaux est bien située au niveau du club house du tennis.

M. EXPOSITO répond qu'effectivement les travaux peuvent reprendre en premier à ce niveau-là. Mais il faut que durant le mandat toute la voie douce soit réalisée de la route de Bérat aux écoles.

Une entreprise a été contactée afin de connaître une estimation des travaux. La consultation doit se poursuivre.

M. le maire suggère de travailler ce sujet avec également le comité « travaux ». La pente est à rattraper. Il peut y avoir une possibilité de combler le dénivelé avec la terre stockée près de la crèche, au niveau des futurs jardins partagés, terre issue des travaux du restaurant scolaire.

Prochaines réunions

Conseil Municipal le 15/12/2021 – 20h30 salle du conseil municipal

Conseil communautaire le 25/11/2021 – 19h00

Rencontres territoriales de la 3CG avec M. Georges Méric, Président du CD31, le 30/11/2021 – 18h00 à Cazères-sur-Garonne à la Maison Garonne

Conseil communautaire, le 16/12/2021 – 19h00

L'ordre du jour étant épuisé, M. le maire lève la séance à 22h40.

Le secrétaire de séance,

Christophe COMORETTO



Le maire,

Frédéric PASIAN

